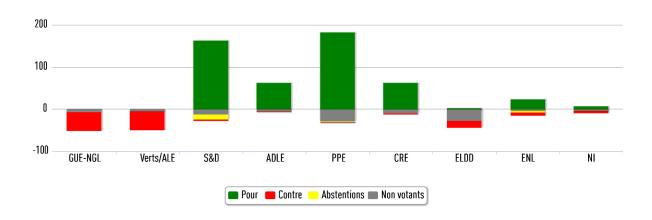


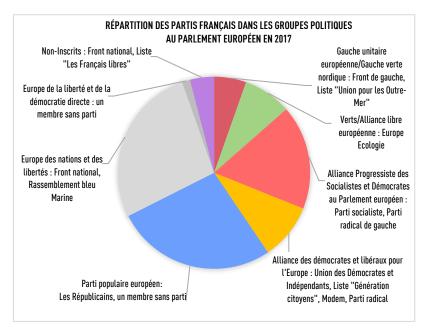


Le secret des affaires devrait-il être protégé?

Le vote des parlementaires européens



Constance Le Grip, députée Les Républicains d'Île-de-France, a élaboré un rapport législatif sur l'harmonisation de la définition et de la protection des savoir-faire et des informations commerciales dans tous les États membres. Le Parlement a approuvé ce rapport à une large majorité (77 %), issue des voix des groupes S&D, ADLE, PPE, CRE et ENL. En revanche, les autres groupes politiques (Verts/ALE, GUE-NGL et ELDD) s'y sont opposés. Une première version de la directive avait été proposée par la Commission en 2013. Elle contenait une définition commune des secrets d'affaires ainsi qu'un dispositif encadrant les demandes de réparation par les victimes de vol de ces secrets d'affaires. Toutefois, le texte avait été critiqué en raison de possibles conséquences négatives sur la liberté d'information.



Il est intéressant de noter que le groupe d'extrême-droite Europe des Nations et des Libertés a soutenu le rapport de Constance Le Grip et a contribué à son adoption, ce qui se produit rarement en plénière.

Il est rare que tous les élus d'une même circonscription votent dans le même sens. C'est pourtant ce qui s'est produit pour la protection des secrets d'affaires: tous les députés de la région Massif central-Centre ont approuvé le rapport législatif de Constance Le Grip.





Le secret des affaires devrait-il être protégé ?

Le vote des parlementaires européens du Massif Central-Centre*.

Pour

Philippe LOISEAU





Bernard MONOT





PPE

Angélique DELAHAYE



Brice HORTEFEUX





Jean-Paul DENANOT

ENL

ENL

PPE

S&D